

Recherches sociographiques

Commentaire

Robert Boily



Volume 7, Number 1-2, 1966

Le pouvoir dans la société canadienne-française

Article abstract

Commentaire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055307ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055307ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boily, R. (1966). Commentaire. *Recherches sociographiques*, 7(1-2), 125–129.
<https://doi.org/10.7202/055307ar>

COMMENTAIRE

La plupart des démocraties occidentales font actuellement face à une même nécessité : modifier leur structure politique et, en particulier, la distribution interne du pouvoir, pour mieux adapter le fonctionnement des institutions aux conséquences de l'accroissement considérable du rôle de l'État. Ce processus d'adaptation est plus ou moins avancé dans les différents pays selon qu'ils ont été plus ou moins touchés par les facteurs généraux qui ont poussé à cet accroissement du rôle de l'État — facteurs d'ordre international (les guerres), d'ordre économique (les crises), d'ordre idéologique (le socialisme ou le fascisme), ou selon que le type de système politique rendait plus facile (le parlementarisme à l'anglaise), ou plus difficile (parlementarisme français ou présidentialisme américain), une telle adaptation.

Dans tous ces pays, l'accroissement du rôle de l'État s'est traduit par une importance accrue de l'Exécutif et par l'introduction, à côté de l'homme de gouvernement, d'un personnel qui lui est intimement lié dans l'exercice du pouvoir mais qui lui demeure extérieur : l'expert. Il s'est traduit aussi par l'affaiblissement du statut d'une autre catégorie d'hommes politiques, les parlementaires. Personnalisation du pouvoir, multiplication des ministères, gonflement des effectifs administratifs, réglementation sévère des débats parlementaires et développement hors de tout contrôle réel possible des délégations de pouvoirs, sont autant de signes d'une évolution que l'on pourrait qualifier d'universelle.

Soulignant plusieurs des facteurs qui peuvent expliquer ce phénomène très généralisé, le professeur Bonenfant a mis particulièrement en relief certains aspects de cette évolution au Québec, notamment ceux qui ont trait aux modifications apportées au statut de l'homme politique canadien-français.

Au personnel politique traditionnel s'identifiant assez bien à l'homme politique à la fois intermédiaire entre le pouvoir et les électeurs et législateur, se serait substitué un personnel politique nouveau, fortement différencié : d'un côté, un petit groupe de gouvernants détenteurs officiels de la force considérable de l'État, en étroit contact avec les technocrates et les représentants des groupes de pression ; de l'autre, le groupe des simples députés, de plus en plus démunis du pouvoir législatif réel. Ceci n'exclut pas l'influence personnelle que pourraient avoir quelques-uns de ces individus. Monsieur Bonenfant ne croit pas, avec raison pensons-nous, que ce dernier sous-groupe du personnel politique ait trouvé dans une fonction de contrôle une nouvelle puissance. Il souligne l'impossibilité dans laquelle se trouvent les parlementaires québécois d'exercer un véritable contrôle des finances publiques ou de la législation déléguée. Toutefois, mon collègue ne reconnaît pas davantage un pouvoir de décision réel en matière législative à l'autre sous-groupe du personnel politique, la minorité dirigeante. Non seulement, dit-il, la masse des hommes politiques ne peuvent plus jouer ce rôle de législateurs, mais même les quelques chefs qui « semblent le jouer ne sont en réalité que les instruments des groupes de pression et les interprètes des technocrates ».

Laissant de côté, dans ce commentaire, l'intéressant problème des hommes politiques locaux, je voudrais soulever un certain nombre de problèmes concernant les caractères particuliers de l'évolution du statut

de nos hommes politiques. Il s'agit, plus précisément, d'une double série de questions. Il nous semble, en effet, que l'étude de l'évolution du statut de l'homme politique canadien-français doit se faire dans une double dimension, à deux niveaux qui sont interdépendants mais qui doivent être distingués. Le statut de l'homme politique canadien-français est tout d'abord déterminé par son appartenance à un groupe social particulier : le personnel politique ou la classe politique du Québec. À ce niveau, l'évolution du statut de l'homme politique est fonction des modifications apportées à la structuration de ce groupe et à la distribution du pouvoir à l'intérieur de ce groupe. Mais le statut de l'homme politique, c'est aussi la position qu'occupe ce personnel politique dans la société globale face aux autres catégories dirigeantes. Dans cette perspective, s'interroger sur l'évolution du statut de l'homme politique canadien-français, c'est rappeler quels étaient les rapports entre le personnel politique et les autres catégories dirigeantes du Québec dans le passé, et décrire ensuite les modifications récentes apportées à ces rapports.

Cette insistance de notre part sur la nécessité de distinguer ces deux niveaux d'analyse n'est pas un reproche au professeur Bonenfant car nous retrouvons cette distinction dans son exposé. Nous voulons seulement souligner combien il est important, d'abord, de reculer assez loin dans le temps pour évaluer l'importance relative des facteurs particuliers au Québec et des facteurs plus généraux, universels ; ensuite, de rappeler la situation toute particulière du personnel politique canadien-français dans la société québécoise et non pas uniquement canadienne-française. Ajoutons enfin qu'en faisant cette remarque nous sommes très conscients des difficultés énormes devant lesquelles se trouvait notre collègue et devant lesquelles nous nous trouvons nous-mêmes, par suite de l'état de nos connaissances actuelles sur ces différentes questions.

Quelle qu'ait été la manière de concevoir la fonction de l'homme politique canadien-français dans le passé, soit dans la perspective de l'élue lui-même, soit dans la perspective de l'électeur, n'y eut-il pas toujours au sein de ce personnel une minorité dirigeante toute-puissante et une majorité démunie de pouvoirs, en particulier du pouvoir législatif ? La non-correspondance entre la fonction officielle de législateur de cette majorité et sa fonction réelle est-elle un phénomène vraiment nouveau ? En d'autres termes, le phénomène oligarchique actuel remarqué par le professeur Bonenfant au sein du personnel canadien-français n'est-il pas une réalité ancienne au Québec ?

Certains traits particuliers de la société canadienne-française et de l'histoire politique du Québec nous portent à croire qu'une telle stratification du personnel politique doit bien peu à l'évolution actuelle qui met en évidence une situation ancienne plutôt qu'elle ne l'explique. Cette stratification ancienne de notre personnel politique trouverait, selon nous, son origine et son développement dans certains caractères de notre société, en particulier dans le très grand rôle qu'ont joué nos partis politiques.

L'implantation du parlementarisme au Québec à partir de 1791 a donné naissance à un personnel politique canadien-français dont l'unique fonction était de représenter les intérêts d'une collectivité menacée dans son existence, au sein d'une Assemblée démunie de pouvoirs législatifs réels. L'homme politique canadien-français, c'est alors essentiellement un député. Du point de vue de la fonction politique qu'exerce ce personnel, on peut parler d'une certaine homogénéité, d'une identité de statut pour tous les membres. Il n'en reste pas moins que c'est un personnel qui, très

tôt, se différencie. Il y a les chefs, la minorité dirigeante constituée des meilleurs éléments d'une jeune bourgeoisie libérale, cultivée, animée d'une volonté de puissance ; et les autres, des individus simples, modestes qui ne savent très souvent ni lire ni écrire.

Cette différenciation à l'intérieur de ce personnel politique n'est pas uniquement le résultat d'une nécessité politique, c'est-à-dire qu'elle ne répond pas uniquement au besoin de distinguer du groupe quelques individus qui serviront d'interlocuteurs aux dirigeants anglais ; elle répond aussi à une autre fonction : entrer en politique à un niveau ou à un autre, c'est et cela demeurera longtemps pour le Canadien français l'unique voie de promotion sociale en dehors du clergé, soit par le prestige immédiat que la fonction apporte, soit par l'accès qu'elle procure à d'autres milieux dirigeants. Cette minorité dirigeante du personnel politique canadien-français recevra toujours du sang neuf mais il est difficile de ne pas remarquer que, peu à peu, l'appartenance à l'une ou l'autre des deux catégories du personnel politique aura très souvent une relation assez étroite avec le niveau social d'origine de l'homme politique canadien-français.

Au moment où elle a accès à toutes les charges politiques, surtout à partir du moment où la Confédération lui accorde une zone d'action privilégiée, cette minorité dirigeante sera tout naturellement la détentrice des postes les plus importants. Et cela, d'autant plus facilement qu'avec la naissance et le développement des partis, le phénomène partisan prendra au Québec une ampleur démesurée ; il en viendra à envelopper totalement ou presque le phénomène politique. À partir du début du xx^e siècle, le statut de l'homme politique canadien-français à l'intérieur du système politique sera de plus en plus déterminé par la place qu'il occupe dans le parti et la situation majoritaire et minoritaire de celui-ci au Parlement, avant de l'être par l'appartenance à l'une ou l'autre des deux branches de l'autorité politique, l'exécutif et le législatif.

Sous Taschereau et Duplessis, cette situation est de plus en plus évidente à mesure que le phénomène partisan se perfectionne et atteint tous les secteurs de la collectivité québécoise. Il y a, d'une part, ceux qui dirigent le parti et qui, lorsqu'ils ont la majorité, exploitent le pouvoir politique dans une dimension et à des fins surtout partisanes ; d'autre part, ceux qui, simples parlementaires ou ministres, servent de base à l'exercice de ce pouvoir. Leur élection et leur réélection en nombre majoritaire est la condition fondamentale de l'exercice et de la conservation du pouvoir. D'où l'importance et la nature de leur rôle d'intermédiaires. Il s'agit d'entretenir les liens les plus étroits possibles entre le parti au pouvoir, qui devient la source de toute autorité, et les électeurs, clientèle de ce parti. Il leur faut être très attentifs aux besoins tant locaux qu'individuels. Divers moyens fort connus sont employés pour se conserver l'affection de ces publics électoraux. Ce rôle d'intermédiaires semble d'autant plus naturel que la forte centralisation de l'administration, l'inexistence de structures intermédiaires, obligent l'élu à jouer le rôle d'agence de renseignements et facilite son rôle de distributeur normal des largesses gouvernementales. Le patronage devient ainsi la simple coloration d'une fonction toute naturelle. L'évolution actuelle qui, comme l'a souligné si justement notre collègue, fait du député un fonctionnaire à plein temps retenu presque toute l'année à Québec, et tend à lui enlever l'utilisation du patronage comme source d'influence, est venue diminuer considérablement ce rôle traditionnel d'inter-

médiaire et mettre à nu sa seule véritable fonction : être un instrument de l'exercice du pouvoir, non un détenteur.

Ainsi, bien avant que l'évolution actuelle soit venue grossir l'importance de l'Exécutif, par suite de l'accroissement des domaines d'intervention de l'État, et mettre en évidence l'existence de deux sous-groupes très différenciés au sein du personnel politique québécois, la fonction d'accès à un statut social plus élevé ou de débouché tout naturel pour une certaine bourgeoisie ainsi que l'importance démesurée du phénomène partisan, facilitée par le rôle très longtemps limité de l'État québécois, avaient donné naissance à deux types d'hommes politiques aux fonctions différentes — deux types d'hommes politiques dont les caractères socio-économiques et la carrière présentaient des différences profondes. Parmi tous les facteurs qui ont pu pousser à cette différenciation, la nécessité pour la lutte partisane, dans le contexte québécois, d'une autorité très forte et d'un monopole du pouvoir, est certainement un des plus importants.

Il semble bien, comme le laisse entendre notre collègue à la fin de sa communication, que seules des modifications radicales des institutions politiques permettraient d'associer plus intimement aux processus de décision ceux qui, parmi ces hommes politiques, jouissent d'un statut que je qualifierais d'inférieur. Plutôt qu'à l'intérieur du personnel politique lui-même, c'est beaucoup plus, semble-t-il, chez ce petit groupe de dirigeants face aux autres catégories dirigeantes qu'il faut chercher les signes d'une modification notable, par suite de l'évolution actuelle de l'État québécois.

Malgré l'importance que peut avoir à nos yeux ce deuxième point, nous sommes forcé d'être beaucoup plus bref, en raison même de l'état de nos connaissances actuelles sur les relations entre catégories dirigeantes politiques — non seulement les relations qui impliquent le clergé mais aussi les relations auxquelles participent toutes les autres sources d'influence de la société québécoise, en particulier les pouvoirs économiques et le gouvernement central.

La principale question que nous posons est celle-ci : à partir du moment où il fut possible aux hommes politiques canadiens-français d'accéder à toutes les charges officielles, la minorité politique dirigeante fut-elle en position d'exercer effectivement le pouvoir politique dont elle était formellement investie ? fut-elle en position, à ce moment-là et par la suite, d'orienter en toute autonomie le développement de la société canadienne-française en fonction de ses besoins ? Etrangers la plupart du temps aux autres catégories dirigeantes, notamment aux catégories de nature économique, ou n'y ayant qu'un statut inférieur quant au nombre ou à l'influence, les hommes politiques canadiens-français furent-ils les représentants fidèles de ces autres pouvoirs ou les maîtres d'une zone autonome d'action ? Doit-on parler, dans le cas du Québec, d'identification, de collaboration ou de séparation du pouvoir politique et des pouvoirs sociaux ? Si l'hypothèse de la collaboration apparaît comme la plus plausible, en raison même de la faiblesse de la société canadienne-française et de l'importance du caractère partisan dans l'exercice de ce pouvoir politique, comment se fit cette collaboration ? Quelle fut l'importance des affinités de classes, d'idéologies, d'intérêts ; l'importance des relations familiales ? S'il semble bien que l'on ait très peu utilisé au Québec la colonisation de l'appareil politique par les détenteurs mêmes des pouvoirs économiques et sociaux, nos dirigeants ne furent-ils que leurs intermédiaires, leurs agents ?

Répondre à ces questions serait décrire le statut du personnel politique canadien-français dans la société canadienne-française du passé, marquer les modifications survenues, évaluer leur importance et leurs causes. Il resterait encore à mesurer l'effet, sur le statut du personnel politique, du mouvement actuel qui donne à l'État québécois un rôle de plus en plus considérable et qui fournit à nos dirigeants les moyens d'utiliser ce pouvoir politique dans l'intérêt de la collectivité dont ils ont pour fonction essentielle d'assurer non seulement la survie mais aussi le plein épanouissement. Assurons-nous présentement, ou assisterons-nous par suite de cette transformation, à un rajustement des rapports des diverses catégories dirigeantes entre elles et de celles-ci avec le pouvoir politique? Doit-on croire qu'à peine investi de cette nouvelle puissance, l'homme politique canadien-français la perde au profit de ceux qu'il a appelés à ses côtés pour lui apporter l'aide de leurs connaissances techniques? N'y a-t-il pas une part de fiction dans l'influence démesurée que nous accordons aux technocrates? Ne faut-il pas distinguer entre décisions d'orientation générale et décisions particulières, entre décisions à caractère purement technique, s'il en existe, et décisions politiques? L'homme politique, enfin, ne trouve-t-il pas sa supériorité dans le choix qui lui incombe entre le techniquement possible et le politiquement souhaitable?

Il se peut que, dans l'avenir, la machine *I.B.M.* soit la meilleure source de décisions. Nous doutons cependant que si on lui soumet le même problème lié à la variable « intérêt national » et ensuite à la variable « intérêt partisan », pour prendre une situation extrême, on obtienne chaque fois la même réponse. Nous sommes porté à croire que, dans le choix à faire, ce n'est pas le technocrate qui l'emportera. Peut-être qu'au fond l'autonomie de l'homme politique, sa force à l'égard des technocrates, il la trouve dans quelques-unes de ses faiblesses.

On le voit, les questions soulevées par ce problème de l'évolution du statut de l'homme politique canadien-français sont nombreuses. Les réponses sont difficiles à formuler dans l'état actuel de notre connaissance de la société québécoise. Cette absence de données et la difficulté du sujet rendent les réflexions du professeur Bonenfant encore plus dignes d'éloges.

Robert BOILY

*Département de science politique,
Université de Montréal.*